

Nombre de Membres en exercice :	14
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de Membres votants :	12

Date de la convocation :	07 septembre 2023
Convocation affichée le :	07 septembre 2023
Procès-verbal affiché le :	2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Nadine CORBEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIUO donne pouvoir à Véronique PICHERIT — Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Christian DARTOIS — Frédéric CHEVILLON donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS — Loïc COMMEUREUC

Absents : Franck SAMSON

Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2023/58	Remboursement des frais de déplacement de Madame REPETTATI Kalima
-------------------------	---

Vu la délibération du 27 janvier 2022, n°2022/07, relative au remboursement des frais de déplacement, Madame REPETTATI Kalima est éligible au remboursement de ses frais pour des trajets entre sa résidence, 2 Résidence de la Croix Pierre 22100 LEHON et Route de Betton, mas le Placis vert 35235 Thorigné-Fouillard.

Le kilométrage a été calculé sur le site de Michelin.fr, le trajet le plus court a été sélectionné, soit 51 km par trajet. Me REPETTATI Kalima a fourni sa carte grise, la puissance fiscale étant de 6 CV

Expertise médicale du 15 mai 2023  
 $51 \text{ km} \times 2 = 102 \text{ km} \times 0.37 = 37.74 \text{ €}$

**Soit un total 37.74 euros**

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, XX voix contre, XX abstentions

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver le remboursement des frais de déplacement de Madame REPETTATI Kalima

**SIGNATURES**

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Bruno DE VILLELE